

Compte-rendu rapide du CA de l'université de Tours du lundi 26 avril  
Par les élus des listes « Un projet Universitaire Partagé -Une Présidence Collégiale »  
à l'initiative du SNESUP-FSU avec le soutien de SNCS-FSU, SLU,...  
Vos élus : Bernard Banoun et Jean Fabbri

- 1) **Une nouvelle fois le président est interpellé par nos soins sur la composition du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) : les principes d'attribution des sièges aux organisations syndicales ne semblent pas respectés.**
- 2) Election d'une nouvelle Vice-Présidente déléguée Mme Tellier (MCF Droit) pour la « vie étudiante » (20 pour 2 blancs)
- 3) **PRES : en réponse à des questions de J. Fabbri, sur la publication du décret de création, le premier CA du PRES (sans aucun représentant élu !) la future élection d'un président (transitoire ou non) et la réalité des modifications des périmètres des Ecoles Doctorales, Loïc Vaillant fait le point.**
  - a) le décret n'est toujours pas signé
  - b) il y a débat entre Tours et Orléans sur le statut (définitif ou transitoire) du président.
  - c) le ministère vient d'annoncer aux deux universités qu'elles pouvaient conserver en l'état leurs Ecoles Doctorales respectives jusqu'à la fin de l'actuel contrat quadriennal...alors qu'il intervenait quasi journallement ces temps-ci pour leur redistribution !

Le CA valide, après le CS, le projet de 3 Ecoles Doctorales communes Orléans-Tours en SST pour le prochain contrat (2012-....) et repousse tant en SST qu'en SHS la mise en œuvre des Ecoles Doctorales communes au début de ce futur contrat.

- 4) Préparation du contrat quadriennal : LV informe des conclusions des comités de visite « formation » et « recherche ». Selon ces comités l'université devrait s'orienter vers des masters plus indifférenciés, vers plus de licences pro, vers plus de passerelles entre ses composantes, plus de stages en licence, plus de professionnalisation. Elle devrait revoir le périmètre de certaines équipes de recherche, valoriser et développer son internationalisation...

**J. Fabbri indique l'intérêt d'un regard extérieur sur l'université mais souligne que ces comités n'ont pas de rôle prescripteur et normatif. L'université de Tours doit porter avec conviction ses choix dans le cadre du service public. Sur le fond des observations, celles-ci font naître des inquiétudes chez les collègues (en particulier en SHS) si un dirigisme brutal impose des structures de recherche ou de formation qui ne correspondent pas à leurs logiques scientifiques. La mise en avant quasi exclusive de la MSH pourrait être comprise en ce sens. Qu'en est-il ? Il appelle à une plus grande collégialité dans la préparation du contrat.**

- 5) Compte financier 2009: beaucoup de crédits sont reportés vers le budget 2010 (27M sur 88M), cela conduit le président à proposer outre l'approbation du compte, le transfert d'une partie pour des travaux immobiliers (réhabilitation-sécurité) et la modification des règles de mises en réserve des fonds non utilisés....ceci n'affectant pas la destination d'usage des fonds.
- 6) Validation par le CA des règles de passage possible de CDD en CDI, après 3 ans effectifs de CDD (sur les 4 dernières années).

**J. Fabbri souligne que l'efficacité du service public qui inscrit ses missions dans la durée passe par des salariés bénéficiant du statut de fonctionnaire. Certes les dispositifs annoncés réduisent la précarité pour les personnels qui en bénéficieront, et c'est pourquoi le CTP les a validé, mais pour peser en faveur de l'emploi statutaire les élus UPUP-UPC s'abstiendront.**

7) Compte-rendu du CEVU : adoption du calendrier 2010-2011 plus largement commun aux composantes que les précédents (a-priori).

Nouveau débat sur la mastérisation : **Jean Fabbri conteste la présentation faite par N Imbault qui décontextualise complètement ces questions et pose les enjeux en terme exclusif de mention de master. Il affirme que le CA doit s'exprimer à nouveau sur 3 dimensions : interpeller une nouvelle fois les ministères pour dénoncer ces dispositifs qui maltraitent la formation des enseignants, les concours et l'entrée dans les métiers, solidariser les collègues qui massivement contestent ces dispositifs, « rassurer » les étudiants qui envisagent de se préparer aux métiers de l'enseignement. Ces trois points sont indissociables.**

LV intervient dans le même sens pour confirmer l'aberration de dispositions actuellement connues en matière de date des concours et d'entrée en stages et dans le métier. C'est l'avis aussi de la CPU. Il indique que la préparation du contrat quadriennal rend néanmoins nécessaire la réflexion sur des maquettes au plus tard en octobre.

Plusieurs intervenants souhaitent un texte du CA annonçant que l'université de Tours s'engage à assurer quoiqu'il advienne une préparation aux concours. J Fabbri maintien que ce seul angle est très démobilisateur.

Le texte suivant initialement proposé par J Fabbri mais dont conclusion est modifiée est adopté par le CA (sauf les élus UPUP-UPC)

« Le CA de l'université de Tours renouvelle son opposition aux dispositifs gouvernementaux de formation des enseignants notamment :

- la date des concours dans l'année universitaire
- l'absence de stage.

Il demande aux deux ministères concernés de revoir ces dispositifs.

Les étudiants titulaires d'un M1 et qui souhaitent devenir enseignants trouveront à l'université de Tours en septembre 2010 les ressources en formation et recherche pour préparer les concours. »

8) Compte rendu du CS : **C'est une nouvelle occasion, à la suite d'un texte adopté par le CS regrettant la décision de la majorité du CA restreint de passer outre le classement des dossiers de délégation CNRS, pour les élus UPUP-UPC de réclamer une réelle collégialité qui passe par l'écoute constructive des avis des conseils.**

9) Affaires internationales : adaptation des dispositifs de soutien financier à la mobilité et adhésion à un consortium de coopération universitaire (VietNam). Plusieurs élus alertent sur les difficultés (visa, ...) des étudiants étrangers étudiants à tours dans le cadre de convention d'échange et expriment le souhait d'un soutien organisé par un personnel administratif.

